

Anafé

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

Visites des associations dans les terminaux de l'aéroport de Roissy et en ZAPI 4

du 28 décembre 2007 au 18 janvier 2008

Février 2008

Anafé - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris / téléphone - télécopie : 01 43 67 27 52
Permanence juridique pour les personnes maintenues en zone d'attente : 01.42.08.69.93
Site internet : www.anafe.org

Après avoir été alertées fin 2007 du maintien dans des conditions inhumaines d'environ 150 personnes dans les salles de maintien des aérogares de l'aéroport de Roissy, l'Anafé et plusieurs associations habilitées à visiter les zones d'attente ont décidé de se rendre de façon quasi-quotidienne dans les terminaux de l'aéroport.

Du fait de la saturation du lieu d'hébergement dit hôtelier, ZAPI 3, les personnes maintenues ont passé jours et nuits dans les salles de transit des locaux de la police aux frontières (PAF) des aérogares, dans des conditions d'hébergement non conformes à la législation. Pour la plupart tchéchènes, ces personnes décrivaient des conditions de maintien inhumaines : obligation de se relayer pour trouver le sommeil sur des bancs en métal dans des salles exiguës ; accès difficile au téléphone ; accès difficile aux sanitaires ; chauffage déficient et accès limité à des soins médicaux. L'isolement était renforcé par la séparation des familles, réparties sur l'ensemble des aérogares et sur ZAPI 3.

L'administration a décidé de réquisitionner successivement deux autres lieux réservés habituellement à l'embarquement, la salle B33 puis un hall dénommé pour l'occasion ZAPI 4.

Dans ce document, l'Anafé relate les informations recueillies lors de nos visites dans ces différents lieux.

L'Anafé dénonce depuis de nombreuses années les conditions de maintien et les violations des droits dont font l'objet les personnes maintenues dans les terminaux de l'aéroport. L'association avait d'ailleurs publié un rapport en décembre 2007 sur la situation des étrangers maintenus en aérogare, intitulé « Une France inaccessible »¹.

Douze visites ont été effectuées dans les aérogares par l'Anafé et les associations habilitées à visiter les zones du 28 décembre 2007 au 18 janvier 2008 : les 28 et 29 décembre puis les 4, 10, 16 et 18 janvier (Anafé), le 3 janvier (Amnesty International France), le 8 janvier (GAS), le 9 janvier (Cimade et GISTI), le 14 janvier (APSR) et le 15 janvier (Cimade).

Après l'ouverture de la ZAPI 4, d'autres visites (7) ont été effectuées dans ce lieu : les 11, 13, 16 et 18 janvier (Anafé), le 12 janvier (Mrap), le 14 janvier (APSR) et le 15 janvier (Cimade).

La ZAPI 4 a été fermée le 21 janvier 2008.

Certains visiteurs n'ont pas pu visiter l'ensemble des lieux de maintien du fait du refus de l'administration :

1. le 27 décembre 2007, l'Anafé alertée par la situation dans les aérogares n'a pas pu faire de visite car la convention qui nous permet de nous rendre 3 fois par semaine dans les terminaux stipule qu'il faut prévenir la veille ;
2. le 10 janvier 2008, les visiteurs de l'Anafé après avoir essuyé un refus pour cause de « déménagement » de la salle B33 en ZAPI 4 ont pu, après avoir insisté, se rendre uniquement dans la salle B33 de 9h à 10h et dans les terminaux.
3. le 12 janvier, les visiteurs du MRAP n'ont eu l'autorisation de se rendre ni dans les terminaux ni en ZAPI 3.
4. le 13 janvier, les visiteurs n'ont pu se rendre qu'en ZAPI 3, l'accès aux terminaux leur a été refusé.

¹ <http://www.anafe.org/download/rapports/anafe-rapport-aerogares-dec-07.pdf>

1 - Visites des postes de police des aérogares

Terminal 2A

L'accueil est situé à côté de la zone dite « internationale », à environ quinze mètres du tarmac ; ont été installés un banc pour les voyageurs et une bombonne d'eau. Ce poste possède deux grandes salles de maintien, récentes, claires, séparées l'une de l'autre :

1. la salle au fond est grande (environ 20 m²), elle contient deux bancs encastrés dans le mur, face-à-face ; cette salle est réservée aux personnes « pour l'embarquement » ; aucun téléphone n'y est installé ;
2. la salle mitoyenne est plus grande (environ 30 m²), elle contient également deux bancs encastrés ; cette salle est réservée aux personnes « en transfert pour ZAPI 3 » ; un téléphone y a été installé au début de l'année 2007.

Ces salles sont munies de portes avec serrure et hublot. Un poste de contrôle vitré permet d'observer simultanément les deux salles. Au fond de chacune des salles, la porte d'accès aux toilettes est verrouillée. Les étrangers ne peuvent les utiliser que sous la surveillance d'un policier. Le couloir dispose d'une cabine téléphonique à carte.

À côté de la salle n°2, un espace qui peut se fermer au moyen d'un rideau est utilisé pour procéder aux fouilles et aux palpations.

Visite du 28 décembre 2007 : 4 Tchétchènes et un Indien sont répartis dans les deux salles de maintien. Le commandant nous dit que les deux femmes tchétchènes sont arrivées hier. Or elles sont arrivées le 25 à 15h45. Elles sont maintenues en aérogare depuis. Elles n'ont pas eu d'interprète et l'une d'entre elle nous dit que l'on a signé les documents de police à sa place. Elles auraient accès au téléphone seulement depuis hier. Une des femmes semble malade et a une toux assez sévère. Elle n'arrive pas à se faire comprendre par la PAF pour voir un médecin. Nous leur en faisons part. Le commandant donne des instructions en ce sens.

Visite du 29 décembre 2007 : entretien avec un officier de quart : depuis début décembre, des dizaines de personnes de nationalité tchétchène arrivent chaque jours de Kiev. Des contrôles passerelle sont effectués systématiquement sur ce vol. Même s'il y a des familles, le principe est d'emmener d'abord les femmes et les enfants en ZAPI 3. Un éventuel rapprochement familial ne peut être fait qu'en sollicitant le Gasai (PAF en ZAPI 3). En aérogare, ils n'ont pas le temps, surtout lorsque les noms de famille sont différents.

Par le biais du listing donné par Air France, les policiers connaissent le nom et le nombre de personnes avant l'arrivée de l'avion. Les personnes n'ont jamais le passeport international à la sortie de l'avion, ils n'ont que le passeport interne, en cyrillique.

Visite du 4 janvier 2008 : 7 personnes dans les deux salles de maintien dont 3 familles tchétchènes. Dans la première salle de maintien, il y a trois femmes chacune avec un enfant. Les trois familles sont arrivées le 4 janvier. Quatre lits de camp ont été disposés dans la salle et il y a un téléphone à disposition. Il n'y a pas de couverture. Or les familles nous signalent que la nuit, il fait très froid.

Il nous semble que la salle n'a pas été nettoyée depuis plusieurs jours. Une des familles nous indique qu'il faut aller voir les toilettes : au bout d'un couloir, la salle où se trouvent deux toilettes ainsi qu'une douche est dans un état déplorable : du papier toilette usagé est entassé sur un côté avec des couches également usagées, le sol est toujours sale, l'odeur nauséabonde omniprésente. La douche est bouchée.

Nous signalons à la police le risque sanitaire que constitue ces conditions de maintien surtout en présence d'enfants en bas âge. On a pu constater également que les enfants n'avaient pas l'air en forme.

La police nous indique qu'ils vont rappeler pour le ménage ainsi que faire examiner les enfants par un médecin.

Dans la deuxième salle de maintien, un homme est maintenu dans l'obscurité. Nous commençons à avoir un entretien sommaire avec lui vu qu'il ne parle pas bien anglais ni français. Il a le temps de dire son nom, qu'il vient du Népal et qu'il est là depuis deux jours. A ce moment là, la police stoppe l'entretien en nous disant qu'il n'aurait pas été encore entendu par leurs services.

Visite du 8 janvier : Plus personne n'est maintenue. Une personne de nationalité chinoise est en cours de réacheminement. Il reste juste les trois lits pliables.

Visite du 9 janvier :

Le matin : 10 personnes présentes dans le local dont 4 mineurs. Elles sont arrivées et devraient être transférées en ZAPI.

L'après midi : 2 personnes sont maintenues dans la salle : une personne en transit interrompu - il a demandé à voir un médecin depuis 2 h - et un demandeur d'asile ivoirien. Nous leur avons expliqué la procédure. 2 autres personnes sont en cours de procédure ; nous n'avons pas le droit de leur parler.

Visite du 10 janvier : 3 hommes d'origine tchéchènes se trouvent maintenus dans la salle de maintien. Ils ont été transférés alors qu'ils étaient en ZAPI ou en salle B33. ils ne comprennent pas pourquoi surtout que pour deux d'entre eux, leur femme et enfants se trouvent en ZAPI 3. ils n'ont aucune nouvelle et sont très inquiet. Deux d'entre eux nous dise avoir demandé à voir le médecin mais en vain. Grâce à une interprète bénévole nous pouvons communiquer avec et leur expliquer la procédure. Deux sont en attente de leur entretien OFPRA. Un a reçu sa décision de refus du ministère de l'Intérieur. Nous essayons de nous organiser avec la permanence afin de pouvoir faire un recours mais deux problème car pour faire un recours il faut d'une part joindre une copie de la décision d'asile (ce que nous ne pouvons pas obtenir) et il faut que la personne signe le recours. Ce qui signifie qu'il faudra faire un entretien poussé par téléphone avec un interprète puis retourner dans le poste de police pour lui faire signer la requête.

Le numéro de téléphone n'est pas affiché ; nous le demandons mais l'officier nous dit qu'il faut qu'il voit d'abord avec son supérieur. Nous n'aurons jamais de réponse à notre question.

Visite du 14 janvier : Il y a 3 personnes de nationalité brésilienne et 2 personnes de nationalité sri-lankaise. Comme c'est souvent le cas les personnes nous disent que le téléphone ne fonctionnent pas. En réalité il faut faire le 0 pour sortir mais cela n'est jamais affiché.

Visite du 18 janvier : Il n'y a qu'une personne et en cours de contrôle donc nous ne pouvons nous entretenir avec elle. Nous avons le droit de regarder la geôle à travers la vitre. Un téléphone à l'intérieur. Trois lits de camp. On interroge la lieutenantante sur leur fonction : il s'agit dit-elle des restes du dispositif mis en place quand ça débordait de partout, et que des gens étaient obligés de dormir là. C'était avant l'ouverture de ZAPI 4. On demande : depuis quand ? Depuis début décembre, au moins.

Terminal 2C

Les locaux du poste de police sont en sous-sol. À gauche de l'accueil, placées sous la surveillance directe de la police, deux petites cellules vitrées d'environ 4 m², avec une minuscule ouverture dans la vitre pour l'aération. Chaque cellule contient un petit banc et un autre se trouve juste devant l'une des deux cellules. La porte reste selon la PAF constamment ouverte, ce qui permet aux étrangers maintenus d'accéder facilement au téléphone, placé à l'extérieur (01.48.62.96.73). La bombonne d'eau se situe dans la salle de repos des fonctionnaires de police. Les toilettes sont au fond du couloir à gauche, à l'extérieur du poste de police.

Visite du 28 décembre 2007 : 7 personnes sont maintenues dont 4 non admis (3 Chinois en procédure de réembarquement et un Libanais, qui dit vouloir demander l'asile. L'Anafé en informe l'officier présent et le commandant leur demande d'en avertir l'officier de quart) et 3 demandeurs d'asile avec qui nous avons pu nous entretenir. Une famille se trouvait également en transit assisté.

Visite du 8 janvier 2008 : huit personnes maintenues dont trois Sri Lankais présents depuis 28h et qui sont inscrits comme non admis alors qu'ils demandent l'asile. L'une des femmes avec eux nous raconte que le plus jeune (dont nous avons juste compris qu'il a perdu père et mère) a tenté de se pendre la veille en déchirant ses vêtements. Il a été ensuite menotté toute la journée. Elle nous avoue la cohabitation difficile avec les autres dans un si petit espace. Le lieutenant nous assure que les DA vont être enregistrées.

Les personnes présentes nous disent vouloir se changer, disent que les conditions de maintien sont inacceptables : l'endroit est exigü, et plein de tensions.

Visite du 9 janvier : Le matin : 8 personnes sont présentes et 1 personne en en garde à vue. La police nous informe qu'ils ont demandé des couvertures à la Croix Rouge mais qu'ils ne les ont jamais apportées.

L'après midi : Il n'y a plus personne car les personnes viennent d'être transférés en B33, sauf une dame en cours de procédure. La police nous montre les 2 salles vides et sales, des lits encore installés.

Visite du 10 janvier : 5 personnes en provenance de la Havane sont en phase de refoulement. Nous ne pourrons ni leur parler ni avoir des informations à leur sujet. 2 personnes de nationalité sri lankaise arrivées le matin même à 9h17 ont demandé l'asile. Nous avons tenté de joindre un interprète bénévole pour leur expliquer la procédure mais en vain. Ces deux personnes tremblent de panique.

Visite du 18 janvier : Plusieurs personnes sont retenues portes fermées : 6 ont fini les contrôles et la procédure, et attendent leur transfert en ZAPI 3 ; nous pouvons les voir. Par contre il y a au moins 3 autres personnes qui étaient dans les cellules du fond, en attente d'être fouillées. Une des personnes de nationalité somalienne n'ait pas pu enregistrer de demande d'asile. Une jeune fille arrivée ce jour de Rio se trouve en transit interrompu. Elle se rendait à Lisbonne dans sa famille mais n'a pas pu continuer son voyage car il lui manquait l'attestation d'hébergement et des moyens financiers. Grâce à notre présence, elle pourra téléphoner à son cousin. Nous lui expliquons la procédure et passons le relais à la permanence Anafé. Deux autres Brésiliens étaient dans la même situation : lui en transit pour Rome, elle en transit pour Valence en Espagne. Les trois sont très étonnés de découvrir, quand on regarde ensemble leur refus d'entrée, qu'ils ont renoncé au jour franc. Pour eux, nous aurons surtout servi à débloquer l'usage et le fonctionnement du téléphone. A notre arrivée, ils nous ont indiqué que les policiers leur avaient dit que le téléphone ne fonctionnait pas. Ils semblaient par ailleurs craindre les policiers.

Terminal 2E

Au pied des escaliers se trouve une **grande salle** de maintien, d'environ 25 m², munie de bancs encastrés dans le mur sur trois côtés de la pièce et de trois caméras de vidéosurveillance, placées au plafond, permettant de couvrir la totalité de la pièce. C'est la seule cellule ayant des toilettes à proximité (hommes et femmes). Cette pièce est sans aération, ni téléphone ou fontaine d'eau. Les policiers justifient l'absence de téléphone pour des raisons de sécurité, mais l'agent de police, interpellé sur ce point, assure que les maintenus peuvent librement utiliser le téléphone du bureau de quart.

Au fond du couloir, l'espace d'accueil muni d'un simple banc donne sur la zone dite « *internationale* ». Sur la gauche, une **petite salle** de maintien d'environ 5 m², vitrée, avec trois bancs encastrés. Il n'y a pas d'aération mais la porte est généralement ouverte.

Visite du 28 décembre 2007 : 7 Irakiens attendent en zone dite internationale, cachées derrière un paravent. Ils sont en cours de procédure et nous ne pourrions pas nous entretenir avec eux.

Une femme tchétchène se trouve assise sur un banc près du poste de police avec sa fille qui dort sur un banc en métal. Elle est arrivée hier à 15h avec son mari (aveugle et blessé) et sa petite fille. Ils ont été séparés à leur arrivée. Elle est restée au 2E, lui transféré ailleurs avec sa sœur et ses deux frères (on le retrouvera plus tard au 2B). Elle est en attente de transfert vers la ZAPI 3. Elle n'a pas de décision de maintien entre les mains. Elle est affolée et demande où se trouve son mari. Les agents de la PAF nous disent qu'ils vont faire des recherches et faire en sorte qu'ils soient réunis. Le commandant appelle sur place pour le localiser. Il semble que les séparations sont dues au fait que les noms de famille sont différents.

Visite du 4 janvier 2008 : Il y aurait 18 personnes présentes (un couple tchétchène et des Chinois en attente d'un vol pour Conakry et quelques personnes de nationalité somalienne dans la salle de maintien). Nous constatons la présence d'un couple de Tchétchènes sur le banc, la femme est enceinte. Il devrait être transféré en ZAPI 3 dans la journée. Ils sont arrivés le 3 janvier et ont dormi depuis sur le banc en face du poste de police sans couvertures.

Visite du 8 janvier : Il y a 25 personnes maintenues, dont 18 demandeurs d'asile. Dans la petite salle, il y a quatre femmes tchétchènes avec quatre enfants, arrivés la veille par le Kiev de 15h 30. Nous ne prenons pas leurs noms car leur transfert en ZAPI 3 est imminent.

Dans la grande salle, sans ouverture, il y a six personnes : trois Guinéens demandeurs d'asile arrivés le matin même, un Penjabi, un Irakien et un Sierra Léonais.

Visite du 9 janvier : Il y a 13 personnes maintenues dans la grande salle et 11 dans la seconde dont 3 jeunes enfants.

Visite du 14 janvier : Il y a 5 personnes maintenues ; ils sont tous arrivés le 14 janvier. Trois ressortissants indiens demandent des couvertures mais la police refuse car elles ne sont prévues que pour la nuit.

Visite du 15 janvier : 7 personnes se trouvaient dans la première salle : trois Irakiens, deux Somaliennes et deux Chinois. La communication est assez difficile car les Irakiens et une seule des femmes parlaient un peu anglais ; aucun échange avec les deux Chinois si ce n'est quelques gestes. . Le téléphone fonctionne ; par contre, le règlement n'est pas affiché. J'ai fait remarquer ce point au capitaine présent ; il doit en référer à son supérieur. Les trois Irakiens sont arrivés le 15 janvier à 8h 40 sur un même vol en provenance de Bangalore (Inde) ; leur maintien en zone d'attente leur a été notifié à 10h 50. Malgré l'anglais approximatif des trois requérants, je comprends assez facilement qu'ils ne veulent pas revenir en Irak et demander l'asile en France ; or pour l'un d'eux, la demande d'asile n'a pas été enregistrée. J'en fais part au capitaine qui me dit que sa demande va être prise en compte ; un départ était prévu pour Bangalore le lendemain à 11 h 00. Par ailleurs, je prends le temps de leur expliquer la procédure à laquelle ils vont être confrontés ; apparemment, l'interprète a oublié de leur mentionner ces « détails ».

Une femme de nationalité somalienne est arrivée le 1^{er} janvier, Sa demande d'asile a été refusée le 8 janvier. Après avoir été hébergée pendant dix jours à la ZAPI 3, elle est trébuchée depuis cinq jours d'un poste de police à un autre. Elle venait de passer deux nuits dans la salle du terminal E où il est impossible de dormir sur les bancs à cause des accoudoirs ; « *la seule possibilité étant de dormir à même le sol* » souligne-t-elle. La notification du ministère de l'Intérieur mentionne un retour vers Casablanca (sa destination de provenance) où elle a séjourné pendant onze jours ; elle arrivait auparavant du Yémen, pays où elle a vécu de nombreuses années.

Une autre femme de nationalité somalienne est arrivée le 4 janvier sur un vol en provenance du Caire. Sa demande d'asile a été refusée le 12 janvier ; elle n'a pas pu formuler de recours. Un policier entre dans la salle et l'interpelle pour lui demander si elle souhaite repartir vers Le Caire ; elle s'effondre. Le policier n'insiste pas et dit en partant que ce sera pour la prochaine fois. Elle a déjà refusé à deux reprises d'être expulsée ; les yeux remplis de larmes, elle explique à l'autre Somalienne qu'elle ne souhaite nullement revenir en Somalie ; son père ayant été assassiné.

Visite du 18 janvier : il y a de l'activité à notre arrivée, c'est une heure de relève d'équipe des policiers. Quatre personnes se trouvent sur le banc face au guichet et d'autres dans la cellule face à l'entrée mais nous ne

pouvons les dénombrer car des policiers nous masquent la vue. Il s'agit sûrement de personnes de nationalité chinoise.

Nous pouvons rencontrer 8 personnes pour lesquelles la procédure a été lancée (certains sont en attente d'un transfert en ZAPI 3). Deux femmes se trouvent à même le sol, les autres personnes sont sur des bancs ; tous apparaissent harassés. Dans cette pièce d'apparence répugnante, il règne une odeur très forte. Compte tenu de leur état évident de fatigue et de l'impossibilité de s'isoler, même un minimum, nous préférons ne pas entamer de discussion.

Terminal 2F

La cellule se situe au fond du poste de police derrière l'espace d'accueil où sont placés trois bancs. Elle mesure environ 7 m². Cette pièce est vétuste et sale, sans aération, elle sent l'urine et est parfois jonchée de restes de nourriture. La porte serait toujours fermée. La cabine téléphonique (01.48.62.96.17) est située à l'extérieur du poste, en zone dite « internationale », environ à 15 mètres. La bombonne d'eau est réservée à la police. Le numéro de l'Anafé n'est pas affiché dans la salle de maintien mais à côté du téléphone où les maintenus ont du mal à se rendre.

Visite du 28 décembre 2007 : 7 personnes attendent sur des sièges en zone internationale, « en attente de traitement ». A première vue, ils viennent du Moyen-Orient. Il n'est pas possible de leur parler car ils sont en cours de procédure.

A l'intérieur du poste de police : à l'entrée, 14 personnes assises dans la salle d'attente dont deux femmes tchétchènes avec chacune 3 enfants. Les enfants dorment les uns sur les autres, collés à leur mère. Ils sont là depuis hier 15h selon la PAF.

6 autres personnes sont également là, deux femmes, trois enfants, un vieil homme handicapé en fauteuil roulant, n'ayant plus de jambes. Selon la PAF, ce sont des non-admis et ils sont en cours de procédure, il est impossible de leur parler. Ils seraient libanais.

Dans la salle de maintien : 2 hommes en cours de procédure.

Visite du 3 janvier 2008 : 2 personnes présentes arrivées ce matin. Lors de notre visite, elles ont pu sortir du local et utiliser le téléphone derrière le comptoir. Dans la salle d'attente du poste de police, deux Sri Lankais, une femme et son fils de 10 ans qui y auraient passé la nuit.

Visite du 4 janvier : La police nous indique qu'il y a quatre Sri Lankais demandeurs d'asile en attente de transfert en ZAPI 3. A l'entrée, une femme sri lankaise et son fils sont allongés sur un lit de camp. La police nous indique qu'ils sont là depuis deux jours. Il n'y a pas de couverture.

Visite du 8 janvier : Douze personnes sont maintenues dont quatre Tchétchènes (dont une mère et son jeune enfant) qui sont là depuis hier et qui ont demandé l'asile. Dans la salle du fond, six demandeurs d'asile (Guinéens et Sri lankais). Ils se plaignent de ne pouvoir téléphoner.

Visite du 9 janvier : 6 personnes sont présentes dans la petite salle dont 3 Sri Lankais et 3 Guinéens qui n'ont toujours pas eu leur entretien OFPRA.

Visite du 10 janvier : Sont présents dans la petite salle : 3 Guinéens demandeurs d'asile arrivés le 8 janvier toujours en attente de leur entretien OFPRA, 5 autres guinéens arrivés le 10 janvier ; deux d'entre eux n'ont pas pu enregistrer leur demande d'asile. Nous demandons à l'officier de police présent de les enregistrer. 1 jeune congolais se trouve également dans cette pièce sans nom, il nous dit être mineur et lui aussi veut déposer une demande d'asile. Il se trouve dans un état de stress important et tremble lorsqu'il nous parle. 2 personnes de nationalité angolaise arrivées le 10 janvier à 6h 15 nous disent vouloir aller en Inde. 3 personnes de nationalité sri lankaise arrivées le 8 janvier sont en attente de leur entretien OFPRA.

Visite du 14 janvier : Une femme veut aller voir le médecin car elle se plaint de violence policière. Elle voudrait également prendre une douche car cela fait 5 jours qu'elle est là. Elle voudrait également pouvoir être hébergée dans un lieu « où elle ne serait pas la seule femme ».

Un homme venant du Bangladesh a eu sa notification de refus d'asile mais il n'a pas la décision. Difficile pour faire un recours surtout que le délai de 48 heures est dépassé. Un homme de nationalité colombienne maintenu depuis 10 jours doit être réembarqué avec sa femme (qui est en ZAPI 3). Deux personnes maintenues sont en partance pour Shanghai.

Visite du 18 janvier : Dès l'entrée dans le local de police, 3 personnes sont en cours de contrôle. Le lieutenant se renseigne sur les autres maintenus : elle nous annonce 4 non admis et 2 demandeurs d'asile. On nous ouvre la pièce de maintien : cette fois-ci c'est une forte chaleur qui en sort ; il y a 10 personnes dans la pièce. Deux banquettes fixes, impossible que tout le monde soit assis en même temps. Par terre, des sacs plastique contenant le même repas – ou les restes - (salade en boîte/chips/pain) que ceux vus en ZAPI 4. Nous nous répartissons la tâche pour expliquer notre présence : un pour les anglophones, un pour les francophones.

Il y a plusieurs Togolais arrivés ce matin à 6h de Lomé : deux veulent demander l'asile et on ne leur aurait pas laissé la possibilité ; leur refus d'entrée et décision de maintien leur aurait été donnée en même temps déjà remplis pour signature, sans autre discussion. Nous l'avons signalé à le lieutenant. Deux autres personnes étaient demandeuses d'asile mais apparemment la procédure était lancée.

Ces deux hommes, et d'autres maintenus nous ont aussi dit **ne pas avoir pu téléphoner, ni même aller aux toilettes, ou très difficilement** : nous le signalons. A notre départ de la cellule, une file se forme pour le téléphone. Tant que nous serons présents dans les locaux, les maintenus pourront l'utiliser. Après ?... La cabine est juste à la sortie de la salle où les maintenus sont enfermés, il y a l'affichage Anafé à côté.

2- Terminal 2B – Salle B33

Le 26 décembre 2007, la police a réquisitionné une salle d'embarquement du terminal 2A de l'aéroport, la salle B33.

Visite du 28 décembre 2007 : Au moins 80 personnes entassées dans une salle d'attente dont de nombreux Tchétchènes. Certaines sont là depuis lundi et dorment sur un siège en fer ou à même le sol. Pas d'enfants dans cette salle, mais hommes et femmes non séparés.

Visite du 29 décembre 2007 : 66 personnes maintenues : 60 demandeurs d'asile dont 51 hommes et 9 femmes. La moitié sont tchétchènes ; les autres sont irakiens, palestiniens, sri-lankais, somaliens, indiens, libanais et turcs.

Visite du 3 janvier 2008 : Sont maintenus en zone d'attente ce jour environ 250 étrangers ; 37 présents dans la salle B33, 6 femmes et 31 hommes. Le matin, 15 autres personnes ont été emmenées au TGI. Nationalités : Russes (13), Irakiens, Somaliens, Nigériens, Togolais.

Visite du 4 janvier : 74 personnes sont maintenues : somaliens, irakiens, palestiniens, tchétchènes, togolais, nigérien, de la République dominicaine...

La police nous indique qu'il y aurait 14 personnes non admises dont 2 femmes et 60 demandeurs d'asile dont 10 femmes.

Visite du 8 janvier : A 10h, il y a 65 personnes maintenues dont 13 demandeurs d'asile tchétchènes en grève de la faim et de la soif.

Visite du 9 janvier : 64 personnes sont maintenues ; 8 personnes viennent d'être transférées du terminal 2C et 7 personnes sont en train d'arriver.

Visite du 10 janvier : 58 personnes présentes et 19 personnes sont au tribunal de grande instance de Bobigny. Sur ces 58 personnes, 56 sont demandeurs d'asile et 2 sont non-admis.

1- Informations aux maintenus

Nous remarquons fréquemment que la plupart des maintenus manquent d'informations sur la procédure et sur leurs droits. A plusieurs reprises, les visiteurs jugent utile de leur expliquer le contenu des documents qui leur ont été notifiés (soit en groupe soit de manière individuelle) ; plusieurs ont été rassurés sur l'enregistrement de leur demande d'asile et il leur a été conseillé d'attendre l'entretien avec l'OFPPA. Il semble que l'entretien OFPPA se passe en ZAPI 3 et que les personnes soient transférées. Beaucoup de personnes sont en attente de la décision OFPPA qui a pourtant augmenté ses effectifs pendant cette période. La PAF avait proposé à l'OFPPA d'ouvrir le poste de police du 2B pour faire les entretiens sur place.

Les étrangers maintenus dans cette salle B33 ont été informés sur la situation exceptionnelle actuelle qui les empêche d'être conduits à ZAPI 3 depuis quelques semaines.

Les étrangers non francophones sont davantage défavorisés. Les témoignages du jour ont à nouveau fait apparaître un manque de traduction des informations sensibles. Selon certains témoignages, des interprètes fourniraient même des informations surprenantes (« *vous n'êtes pas obligés de signer, les documents ne sont pas importants, vous direz au juge que vous voulez demander l'asile et aller en Suède* »).

Nous avons réinterrogé la police sur l'existence de formulaires en diverses langues ; le commissaire présent le 3 janvier se renseigne.

2- Conditions de maintien en salle B33

Le principal problème mentionné par les maintenus est le manque d'accès à un téléphone ; le téléphone promis par ADP pour le 3 janvier a été effectivement installé dans la salle B33, mais il semble en fait être réservé aux fonctionnaires de la PAF et aucune information n'a été transmise aux maintenus. Le commissaire présent le 3 janvier vérifie si, aujourd'hui en fin de journée ou demain matin au plus tard, une autre ligne peut être installée pour les maintenus ou si cette ligne leur sera réservée (01 48 62 74 73).

Il faudra attendre le 9 janvier pour que la ligne fonctionne correctement.

Les étrangers se plaignent des conditions de maintien : il fait froid la nuit et ils n'ont pas de couverture ; les bancs en fer ne permettent pas de dormir (pas d'accoudoirs mais une barre entre deux sièges) ; pas de distribution des kits sanitaires comme en ZAPI 3 ; le commissaire présent le 3 janvier se renseigne mais selon lui, ADP et la Croix rouge n'auraient plus de couvertures. Il faudra attendre notre visite du 8 janvier pour constater la présence de couverture et de serviettes mais en quantité insuffisante.

Les repas sont assurés par Apetito ; il s'agit de "repas-tampon" (sandwich, chips, fruit, boisson).

Les maintenus ne disposent en salle B33 que des bagages cabine mais ne peuvent avoir leurs bagages ayant voyagé en soute ; certains se plaignent de ne pas avoir de vêtement de rechange, de trousse de toilette ... ils ne peuvent pas prendre de douche.

3- Observations générales sur l'accès aux droits

Le 4 janvier, la presque totalité des notifications de non admission contient la case cochée pour la mention « *je veux repartir le plus rapidement possible* » notamment pour des *Togolais, Nigériens, Irakiens*. L'un d'entre eux me dit « *si on a payé 10000 dollars pour venir, on ne va pas demander à repartir immédiatement* ».

Des étrangers enregistrés comme non admis, notamment des Irakiens, affirment avoir cherché à plusieurs reprises à faire enregistrer leur demande d'asile, en vain.

Visite du 28 décembre 2007 : Nous reconnaissons de loin l'homme aveugle dont la femme et l'enfant sont restés au 2E. Après appel de l'interprète, il confirme que c'est bien son épouse. Nous en avertissons le commandant. Quelques minutes plus tard, il dit qu'il va « bientôt » être ramené au 2E pour retrouver sa famille. Lors d'un entretien avec des Moldaves et des Irakiens nous remarquons qu'ils sont tous arrivés le lundi 24, alors que les décisions de maintien et les procès-verbaux d'enregistrement de demande d'asile ont été notifiés le 27. L'un d'eux dit qu'il s'inquiète pour sa femme et ses deux enfants, qu'il n'a pas vus depuis lundi. Je transmets au commandant, qui après recherches, indique qu'ils sont en ZAPI 3. Une demi-heure plus tard, cet homme est appelé pour transfert en ZAPI 3.

Visite du 29 décembre 2007 : Un homme de nationalité irakienne dont on nous avait assuré la veille qu'il serait transféré en ZAPI pour retrouver sa famille, est toujours là. Etonné, le commandant nous dit qu'il avait pourtant ordonné son transfert en ZAPI. La personne nous dit qu'il a bien été emmené, mais que là, on lui aurait dit de repartir, car il n'y a pas de place... Il aurait demandé au moins à voir sa famille, ce qui lui a été refusé. Sa famille a été libérée par le juge des libertés et de la détention la veille. Il est affolé car ils n'ont pas d'argent pour payer l'hôtel. Deux personnes de nationalité tchétchène sont également séparées de leur famille dont ils demandent des nouvelles. Le commandant dit qu'il va faire des recherches.

Un mineur isolé de 15 ans, libanais, non-admis, arrive pendant notre visite. Il a l'air complètement perdu. Une policière me demande de lui expliquer ce qui ce passe.

Je lui réponds que « logiquement ça devrait être déjà fait par vos services, puisque vous avez bien sûr dû lui notifier ses droits en présence d'un interprète... ». Elle sourit et me dit : « je ne sais pas, j'assure juste la surveillance vous savez, et d'habitude je ne suis pas ici ».

Alors que je lui explique que la police française veut le renvoyer vers Cotonou, il me répond affolé : « mais non, je viens de Cotonou, je vais en Allemagne là. Je ne veux pas retourner chez moi, je suis en danger là bas ». J'indique alors à un agent que le jeune homme souhaite déposer une demande d'asile. Il me répond : « ah, non Madame, il est non admis. Il ne peut pas demander l'asile, c'est trop tard maintenant, ou alors c'est un cas de fraude à la loi vous savez ! ». Nous expliquons à l'agent que le jeune homme n'a apparemment pas réussi à se faire comprendre puisqu'à priori il ne sait même pas ce qu'il a signé, et que de toute façon, il a le droit de déposer une demande d'asile à tout moment.

Visite du 4 janvier 2008 : Après discussion avec les personnes en salle B33, on constate que plusieurs demandes d'asile n'ont pas été prises en compte. On les signifie à la PAF qui fait le nécessaire. Certaines personnes sont restées à l'aéroport 6 jours puis 6 autres jours dans cette salle, toujours en attente d'entretien. Un

couple de Kurdes de Turquie nous font comprendre qu'ils veulent demander l'asile mais qu'on a pas pris en compte leur demande. Nous les accompagnons pour faire enregistrer leur demande.

Visite du 8 janvier : Grâce à l'aide d'une interprète bénévole de l'Anafé, nous passons du temps avec 13 hommes tchéchènes (arrivés les 30/12 et 02/01 par le vol AF de 15h 30 en provenance de Kiev.) Ils ont entamé il y a trois jours une grève de la faim et de la soif. Ce qui a déclenché leur protestation est d'avoir été séparés de leurs femmes et enfants qui se trouvent en ZAPI 3. Tous ne sont pas dans cette situation, mais aucun ne mange ni ne boit. Trois sont faibles et l'un d'eux vomit et a mal à la tête. Ils ont demandé à voir un docteur et ce n'est qu'après que nous ayons signalé ce fait au Lieutenant qu'il prend les mesures nécessaires. Normalement, quatre maintenus de la salle B33 (3 Tchétchènes et un Irakien) vont être transférés en ZAPI 3 pour aller au cabinet médical.

Pour l'ensemble des personnes vues en salle B33 : la case du jour franc est non cochée. Sur chaque notification, il est fait état d'un interprète contacté par téléphone, ce que les intéressés confirment à peu près, à la seule différence que l'interprète, à chaque fois, leur a seulement demandé leur nom et d'où ils venaient, leur ordonnant de signer les papiers et ne leur traduisant pas le contenu. Ce qui explique les nombreux "refus de signer" inscrits.

Visite du 9 janvier : Le téléphone ne fonctionne toujours pas (pour joindre l'extérieur), nous sommes intervenus avec insistance, ADP intervient au moment de notre départ. Un des personnes d'origine tchéchène vient d'avoir son refus d'admission au titre de l'asile. Nous joignons la permanence Anafé et un des interprètes bénévoles de l'Anafé.

Visite du 10 janvier : Les personnes sont stressées et en ont assez de ne pas pouvoir se laver et de dormir par terre. Nous pouvons les « rassurer » - au moins sur ce point – car elles doivent être transférées en ZAPI 4 dans la journée. Un recours préparé la veille par la permanence Anafé a pu in extremis - la visite ne pouvant durer qu'une heure à cause du transfert en ZAPI 4 - être signé par la personne de nationalité tchéchène grâce aux visiteurs. De nombreux Somaliens et Sri-Lankais sont en attente de leur entretien OFPRA. Nous leur expliquons à nouveau la procédure.

L'accès au téléphone est règlementé – nous n'avons pu avoir d'explication de la part des policiers – mais les maintenus nous disent qu'ils ne peuvent toujours pas téléphoner.

3 - Visites de la ZAPI 4

Le 10 janvier 2008, la police a réquisitionné un vaste espace d'embarquement de l'aéroport, dénommé pour l'occasion ZAPI 4. Les 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 18 janvier, l'Anafé et certaines associations membres ont effectué plusieurs visites de ce local. Ces visites ont deux objectifs principaux : l'observation des conditions matérielles de maintien des étrangers placés en zone d'attente et le contrôle de l'effectivité des droits afférents à ce maintien.

Lors de la visite du 11 janvier, 46 personnes se trouvaient en ZAPI 4 ; le 12 janvier la police nous a annoncé un chiffre de 37 personnes ; le 15 janvier ils étaient 50 dont 30 demandeurs d'asile et le 18 janvier 27 personnes. La ZAPI 4 a fermé le 21 janvier 2008.

CONDITIONS DE DEROULEMENT DES VISITES

Les personnes de l'Anafé doivent obligatoirement être accompagnées d'un agent de la Police aux frontières (PAF). Nous ne disposons pas d'un accès libre et illimité comme en ZAPI 3. La Croix Rouge se déplace en ZAPI 4 à chaque changement de service. Leur véhicule est autorisé à entrer en zone réservée.

Avant chaque visite, la PAF remet un badge vert et restitue, après les vérifications nécessaires, les pièces d'identité. Selon la PAF, ces badges sont obligatoires dans les zones réservées comme la ZAPI 4 et les visiteurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un membre de la PAF.

I - CONDITIONS MATERIELLES DE MAINTIEN

Les conditions de maintien sont loin d'être conformes aux "prestations de type hôtelier" prévues par la loi. La mise en oeuvre effective de chacun des droits des personnes maintenues n'est que très partiellement respectée. Les difficultés logistiques réduisent parfois ces droits à néant.

Le bâtiment était, avant réquisition, un hall d'embarquement désaffecté depuis plusieurs mois qui avait été utilisé pour pallier à l'effondrement du terminal E. Il se situe au bout des pistes. Des avions viennent se garer juste devant. Les étrangers maintenus voient donc toute la journée se déverser des flots de touristes juste devant leurs yeux. Eux ne profitent que de l'odeur du kérosène.

La ZAPI 4 est un rectangle divisé en 3 parties (1 600m²):

- « **espace vie** » : composé des sièges de la salle d'embarquement (264 places) ;

- « **espace cantine** » : plusieurs tables permettant d'accueillir 56 chaises. Il n'y avait que 30 chaises le jour de la visite du 13 janvier ;

- « **espace nuit** » (dortoir) : sont alignés des lits métalliques manifestement neufs, sur lesquels sont posés des matelas de 3 centimètres d'épaisseur environ. Des draps ont été remis à l'arrivée de premiers maintenus mais ils semblent n'avoir pas été changés par la suite. Les personnes disposent de deux couvertures, ce qui n'est pas suffisant au regard de la température ambiante. Il ne nous semble pas certain non plus que ces couvertures soient changées pour chaque nouvel utilisateur. Dans cet espace, se trouvent donc une centaine de lits alignés, espacés de 20 centimètres environ, sans cloison et sans séparation hommes/femmes. Personne ne bénéficie donc d'un minimum d'intimité et les risques sanitaires sont élevés.

Chaque "espace" est séparé par un simple paravent vitré.

Le dimanche 13 janvier, 74 personnes étaient maintenues pour une capacité de 120 personnes. Le 16 janvier, on en comptait 47, dont trois femmes.

La police essaie de placer en priorité en ZAPI 4 des hommes seuls. La ZAPI 3 est réservée en priorité aux femmes avec enfants, femmes enceintes, mineurs isolés, personnes malades. La commissaire indique qu'ils n'hésitent pas à déplacer les personnes seules de la ZAPI3 vers la ZAPI 4, afin que les familles ne soient pas séparées.

Conditions de vie en général

Les maintenus n'ont aucune possibilité de se rendre à l'extérieur. Il leur est interdit de fumer, cette zone en bout de piste étant considérée à risque en raison du kérosène.

Chauffage

Il fait très froid dans le local. Lors de la visite du 11 janvier, nous avons fait part de cela au capitaine responsable. Il avait dit en référer à ses supérieurs pour y remédier.

A notre arrivée le dimanche 13 janvier, il fait bon. Selon la commissaire, le chauffage avait été remis en place le matin même. A notre départ il fait déjà beaucoup moins chaud, le soleil se couche et ne tape plus sur les baies vitrées. Seul un petit chauffage soufflant, situé au dessus de la porte d'entrée est allumé. Il ne suffit pas pour chauffer un tel espace. Lors de notre visite du 16 janvier, nous avons pu constater que la salle est encore trop peu chauffée.

Repas et hygiène

Repas : seulement des repas froids depuis dimanche 13, en l'absence de matériel pour réchauffer la nourriture. La PAF nous avait affirmé qu'ils devraient être chauds en début de semaine (système de barquettes chauffantes dès ouverture). Le 16 janvier, la PAF affirme que depuis lundi, des repas chauds sont fournis. Nous avons eu des informations contradictoires de la part de deux maintenus. L'un nous dit qu'il a eu un repas chaud, l'autre affirme qu'il ne mange que des repas froids depuis plusieurs jours. C'est la même société qu'en ZAPI 3 (GTM) qui gère la commande des repas préparés par Apetito.

Toilettes et douches :

- La ZAPI 4 comporte 4 WC femmes et 4 WC hommes séparés. Plusieurs lavabos. Un policier surveille en permanence les entrées et sorties.

Lorsque les femmes entrent aux toilettes, aucun homme n'est autorisé à entrer.

- Un kit hygiène est distribué par GTM.

- La question des douches a été spontanément évoquée lors de la visite du dimanche 13 par la commissaire ; il nous avait été assuré qu'il s'agissait d'une priorité et que des douches de type «chantier» seraient rapidement installées. Ce n'est que six jours après l'ouverture du bâtiment, le 16 janvier, que nous avons pu constater l'installation de 4 cabines de douches dans les locaux sanitaires, deux douches côté hommes et deux côté femmes.

Du 10 au 15 janvier, pour se doucher, les personnes devaient demander aux agents de la police. Ces derniers les conduisaient alors en ZAPI 3. Le transfert se faisait au compte goutte. Seules deux douches (douches réservées aux mineurs au rez-de-chaussée – local encore jamais utilisé) leur étaient réservées pour des questions pratiques (éviter que les maintenus de la ZAPI 4 ne se mêlent aux maintenus de la ZAPI 3 et ne se confondent avec eux) et de sécurité (surveillance).

Pour les informer de cette organisation, une note était affichée sur le mur à l'entrée des toilettes ainsi rédigée : « Si vous désirez prendre une douche, veuillez vous faire connaître auprès des agents de police ». La note était traduite en espagnol, arabe, chinois, portugais, anglais et russe.

Sur le listing des personnes présentes lors de nos visites, les transferts pour douches mentionnés étaient peu nombreux (2 ou 3 par jour). Nous étions étonnés que si peu de personnes en souhaitent une... Ceci d'autant plus qu'à plusieurs reprises, des personnes venaient à nous et se plaignaient de ne pas avoir pu se doucher depuis deux ou trois jours.

- Des personnes se sont plaintes auprès des visiteurs Anafé de certains comportements inacceptables de la part de policier et d'humiliations, surtout contre les non francophones. Par exemple dans la camionnette qui les a transportés avec d'autres entre ZAPI 3 et 4, certains se sont plaints de rouler toutes fenêtres ouvertes. On leur aurait répondu qu'"ils pouaient".

Ils mentionnent l'usage intempestif du micro dans la salle en pleine nuit et les personnes déplacées sans raisons de leur lit sur les fauteuils. Certains signalent également que la police les réveille plusieurs fois dans la nuit pour les compter. Enfin lorsque les policiers procèdent à l'appel et au comptage des maintenus, ils auraient tendance à parler de façon abusive aux maintenus.

Plusieurs maintenus se plaignent également des conditions de maintien. La distribution des repas est très mal organisée lorsqu'il y a des transferts, au tribunal, ou à ZAPI 3 (pour l'OFPRA). Si les repas arrivent pendant le transfert, ils n'en ont pas.

II / EXERCICE DES DROITS

Communication avec l'extérieur

Un problème, et de taille : il y a seulement trois cabines téléphoniques, pour une capacité de maintien de 120 personnes. De plus, seules deux cabines permettent de communiquer avec l'extérieur c'est à dire en dehors de la zone aéroportuaire (quand les personnes ont une carte téléphonique et que les cabines fonctionnent).

Cependant, s'ils permettent tous de recevoir des appels, vendredi 11 janvier, aucun ne permettait d'appeler librement.

Un téléphone mural ne permet que de composer des numéros internes à l'aéroport. La permanence de l'Anafé en ZAPI 3 est par ce biais librement joignable. Deux cabines publiques nécessitent une carte téléphonique.

Or, lors de notre première visite, effectuée le 11 janvier, aucune carte n'avait jusque là été distribuée. A notre arrivée le 13, la Croix Rouge distribuait pour tous les maintenus une carte téléphonique. Nous avons pu constater que les deux téléphones fonctionnaient, qu'ils permettaient d'effectuer des appels sortants mais l'un des deux venait justement de tomber en panne partielle, c'est à dire ne permettait plus les appels sortants.

Bien entendu, la majeure partie des maintenus souhaite téléphoner. A chaque visite, nous observons une file de plusieurs dizaines de personnes devant le téléphone. Il est évident que deux cabines téléphoniques ne sont pas suffisantes pour une centaine de personnes.

A part le téléphone de service, les numéros des cabines publiques sont indiqués sur les téléphones: 01.49.47.57.53 et 01.49.47.57.42.

Information sur les droits liés au maintien en zone d'attente

Une note d'information relative aux conditions du placement en zone d'attente et à la procédure est affichée. Elle est diffusée en 6 langues (espagnol, arabe, français, anglais, portugais et chinois). Elle a été traduite dans la précipitation par les services de traduction de la PAF.

Cette note avait été rédigée par l'Anafé en octobre 2006. Elle n'a pas été modifiée depuis la réforme du 20 novembre 2007. Le délai de recours de 48h ouvert aux demandeurs d'asile n'apparaît à aucun moment, alors que cette mention est essentielle, s'agissant d'un recours suspensif exclusif de tout autre. La Commissaire nous a promis le 13 janvier d'envoyer une copie à l'Anafé pour qu'on procède aux vérifications de ces traductions mais nous n'avons rien reçu à ce jour.

Les numéros de l'ANAFÉ et de la Croix Rouge sont aussi affichés.

Visites

Les personnes qui reçoivent des visites sont conduites en ZAPI 3. La ZAPI 4, située dans une zone réservée, n'est pas accessible aux familles.

Médecins

Les médecins de la ZAPI 3 (hôpital Ballanger) se rendent en ZAPI 4 une fois par jour et se voient communiquer la liste des personnes présentes. Les personnes malades doivent se signaler aux agents et sont amenées en ZAPI 3 pour y être examinées. Le transfert est assuré par la PAF, sur demande du médecin.

Lors de notre visite du 13 janvier, trois médecins de l'hôpital étaient présents. Parmi eux, le responsable de la cellule Roissy à l'hôpital Ballanger. Ce dernier ne se déplace pas en principe, sauf circonstances exceptionnelles.

Il a fait part de ses préoccupations alors que nous étions en train de faire les mêmes remarques.

Il s'inquiète de l'hygiène et de santé des maintenus :

- des lits trop proches les uns des autres,
- pas de séparation entre les maintenus, ce qui ne permet pas de dormir correctement,
- aucun poste médical sur place,
- pas de possibilité d'examiner sur place les maintenus,
- les couvertures qui ne sont pas changées assez régulièrement.

Il nous informe que l'hôpital et la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) sont en train d'établir un rapport de doléances. Ils travaillent conjointement, la DDASS aurait effectué une visite. Une réunion DDASS/médecins est prévue pour jeudi 17 janvier 2008.

Les médecins remettent à la police la liste des personnes qui nécessitent un transfert en ZAPI 3 en raison de leur état de santé.

La police affirme faire toujours suite à leurs demandes.

Conseil et assistance juridiques

- Avocats

Lors de la visite du 11 janvier, la PAF nous avait affirmé que les avocats avaient un droit de visite et pouvaient s'entretenir avec les personnes maintenues dans un petit espace marqué par une cloison, situé au fond de la ZAPI 4. Celui-ci ne garantit toutefois pas les conditions de confidentialité qui sont indispensables.

Lors des visites suivantes, il nous a été affirmé que finalement, les avocats n'ont pas accès à la ZAPI 4. Ainsi, la police a retenu la solution de conduire les maintenus qui souhaitent s'entretenir avec un avocat en ZAPI 3.

L'exercice de ce droit reste donc, lui aussi, subordonné à l'attitude de la police.

- Exercice de la mission de l'Anafé (assistance juridique)

Lors de la visite du dimanche 13 janvier, la commissaire a été claire sur la possibilité d'accès pour l'Anafé à la ZAPI 4 : puisqu'il s'agit d'une extension de la ZAPI 3, l'Anafé peut s'y rendre à tout moment sans autorisation. Toutefois l'accès est matériellement très compliqué.

1- Sans plan, sans connaître l'aéroport de Roissy, il s'avère difficile de s'y rendre seul.

2- Ensuite, il est impossible d'y aller sans voiture. Aucun arrêt de la navette ne se trouve à proximité.

Or, l'Anafé ne dispose d'aucun véhicule et seule une bénévole, qui ne se rend pas sur place tous les jours, en a un.

3 - Enfin, arrivé devant la ZAPI 4, il faut contacter le poste de l'officier de quart (au 01 74 29 44 46) pour qu'il vienne ouvrir la grille. Ce dernier doit impérativement remettre un badge vert (car il s'agit d'une zone surveillée où les badges verts doivent être accompagnés de badges rouges). Le badge vert est pour le moment remis en ZAPI 3; la question de la remise des badges en ZAPI 4 est en discussion.

Quatre ans après la première convention établissant les conditions d'exercice de sa mission en zone d'attente par l'Anafé, les moyens matériels ne sont donc pas réunis pour permettre à l'association d'exercer pleinement sa mission dans la ZAPI 4. Il nous a par exemple été affirmé le 16 janvier que l'Anafé ne pourra avoir accès à la ZAPI 4 sans accompagnant PAF.

Une fois parvenu en ZAPI 4, l'intervenant de l'Anafé n'est pas encore arrivé au bout de ses peines car sur place, il n'y a aucun accès internet, pas de téléphone ni fax, pourtant indispensables pour pouvoir traiter les dossiers.

Or, pour les personnes dont la demande d'asile a été rejetée, aucun recours n'est possible sans la copie de la décision contestée. Il nous faut donc négocier avec la PAF pour pouvoir photocopier les documents, ce qui signifie : retourner en aéroport, faire des copies dans les postes de police, puis laisser les originaux à l'agent qui doit en principe les remettre à l'intéressé.

Ces conditions de travail ne sont pas compatibles avec le très bref délai de 48 h prévu par les textes pour faire un recours contre un refus d'admission au titre de l'asile.

Un espace est mis à disposition au fond du bâtiment pour un entretien insuffisamment confidentiel. Il n'y a cependant qu'une chaise et une table.